

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020

Commune de Bernières-sur-Mer

Département du Calvados

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Madame CERISER, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL

**Absent** : Madame TERRIER pouvoir donné à Monsieur LEPORTIER

**Secrétaire de séance** : Madame LEMOINE

Monsieur DUPONT-FEDERICI ajoute les 3 points suivants à l'ordre du jour :

- Recrutement de 2 saisonniers en tant qu'adjoint technique. Un par mois.
- Redevance du domaine public – augmentation des dimensions des terrasses du Café du centre, du Grannona et du Père tranquille.
- Recrutement d'un ASVP pour la période estivale du 15 juillet au 15 août 2020.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 MAI 2020

Monsieur DUPONT-FEDERICI propose de modifier le compte-rendu page 3 paragraphe 3-1, quant au résultat du vote du nombre d'adjoints. Le vote de la proposition de nommer 5 adjoints est le suivant : POUR : 15 – ABSTENTION : 4.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur DUPONT-FEDERICI rappelle que conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose de créer 5 commissions municipales, et que la composition de ces dernières doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.

Monsieur DUPONT-FEDERICI informe le conseil municipal que les membres des commissions sont désignés par vote à bulletin secret, mais que le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (article L.2121-21 du CGCT).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Monsieur DUPONT-FEDERICI liste les candidats à la commission de l'**Administration générale, Gestion du personnel**

Vice-Présidente	Mme Sandrine LEMOINE
	M. Thomas DUPONT-FEDERICI
	Mme Mireille CARPENTIER
	M. Guillaume TREFOUX
	M. Morgan LE BRETON
	M. Wolfgang ENGEL
	M. Eric HAMEL
	Mme Annick LENOEL

Après avoir procédé au vote, Monsieur DUPONT-FEDERICI nomme les élus à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

Vice-Présidente	Mme Sandrine LEMOINE
	M. Thomas DUPONT-FEDERICI Mme Mireille CARPENTIER M. Guillaume TREFOUX M. Morgan LE BRETON M. Wolfgang ENGEL M. Eric HAMEL Mme Annick LENOEL

Monsieur DUPONT-FEDERICI liste les candidats à la commission : **Urbanisme, Travaux, Environnement**

Vice-Président	M. Guillaume TREFOUX
	M. Thomas DUPONT-FEDERICI Mme Rachel MOREL Mme Marielle WINDELS M. Wolfgang ENGEL M. Pascal GODEL M. Jérôme VIGNANCOUR M. Eric HAMEL M. Michel BENOIST M. Denis LEPORTIER

Après avoir procédé au vote, Monsieur DUPONT-FEDERICI nomme les élus, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

Vice-Président	M. Guillaume TREFOUX
	M. Thomas DUPONT-FEDERICI Mme Rachel MOREL Mme Marielle WINDELS M. Wolfgang ENGEL M. Pascal GODEL M. Jérôme VIGNANCOUR M. Eric HAMEL M. Michel BENOIST M. Denis LEPORTIER

Monsieur DUPONT-FEDERICI liste les candidats à la commission des : **Finances, Développement économique, Gestion du Patrimoine municipal**

Vice-Président	M. Jérôme VIGNANCOUR
	M. Thomas DUPONT-FEDERICI Mme Sandrine LEMOINE Mme Valérie LEBERTRE M. Morgan LE BRETON M. Guillaume TREFOUX M. Michel BENOIST Mme Annick LENOEL

Monsieur DUPONT-FEDERICI nomme les candidats élus, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

Vice-Président	M. Jérôme VIGNANCOUR
	M. Thomas DUPONT-FEDERICI Mme Sandrine LEMOINE Mme Valérie LEBERTRE M. Morgan LE BRETON M. Guillaume TREFOUX M. Michel BENOIST Mme Annick LENOEL

Monsieur DUPONT-FEDERICI cite les candidats à la commission **aux affaires scolaires**

Vice-Président	Mme Rachel MOREL
	M. Thomas DUPONT-FEDERICI Mme Sandrine LEMOINE Mme Valérie LEBERTRE Mme Marielle WINDELS M. Eric HAMEL M. Denis LEPORTIER

Monsieur DUPONT-FEDERICI nomme les élus, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

Vice-Président	Mme Rachel MOREL
	M. Thomas DUPONT-FEDERICI Mme Sandrine LEMOINE Mme Valérie LEBERTRE Mme Marielle WINDELS M. Eric HAMEL M. Denis LEPORTIER

Monsieur DUPONT-FEDERICI liste les candidats à la commission : **Communication, Vie associative, Sports, Culture, Tourisme**

Vice-Président	M. Alex OLLIVIER
	M. Thomas DUPONT-FEDERICI M. Morgan LE BRETON M. Wolfgang ENGEL M. Eric HAMEL Mme Mireille CARPENTIER

Monsieur DUPONT-FEDERICI nomme les conseillers élus, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

Vice-Président	M. Alex OLLIVIER
	M. Thomas DUPONT-FEDERICI M. Morgan LE BRETON M. Wolfgang ENGEL M. Eric HAMEL Mme Mireille CARPENTIER

## **FIXATION DU NOMBRE D'ELU ET DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Monsieur DUPONT-FEDERICI rappelle que le Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) est dirigé par un Conseil d'Administration qui dispose d'une compétence générale de gestion. L'élection et la nomination des membres du conseil d'administration ont lieu dans les 2 mois de renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat.

Monsieur DUPONT-FEDERICI informe que c'est le conseil municipal qui fixe par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS.

Monsieur DUPONT-FEDERICI propose de fixer à 5 membres élus au sein du conseil municipal, et à 5 membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres du Conseil Municipal, habitantes de la commune qui par leur activité professionnelle ou associative œuvrent dans le domaine social (emploi, handicap, personnes âgées...).

**Vote : POUR à l'unanimité**

## **DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CCAS) PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur DUPONT-FEDERICI propose de désigner les membres du conseil municipal qui siégeront au Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur DUPONT-FEDERICI énonce les candidats :

- Vice-Présidente : Madame Sandrine LEMOINE
- Madame Sonia CERISIER
- Madame Rachel MOREL
- Monsieur Eric HAMEL
- Madame Marielle WINDELS
- Monsieur Denis LEPORTIER

Monsieur DUPONT-FEDERICI demande qui est volontaire pour se retirer pour être conforme au nombre de 5 représentants du conseil municipal.

Madame Marielle WINDELS retire sa candidature.

Monsieur DUPONT-FEDERICI nomme les conseillers élus, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- Vice-Présidente : Madame Sandrine LEMOINE
- Madame Sonia CERISIER
- Madame Rachel MOREL
- Monsieur Éric HAMEL
- Monsieur Denis LEPORTIER

## **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur DUPONT-FEDERICI propose d'élire 3 membres titulaires, et 3 membres suppléants conformément à l'article 279 du Code des Marchés Publics.

Monsieur DUPONT-FEDERICI nomme les candidats pour être membres titulaires à la commission d'Appel d'Offres :

- Monsieur Guillaume TREFOUX
- Monsieur Pascal GODEL
- Madame Annick LENOEL

Monsieur DUPONT-FEDERICI énonce les membres titulaires élus à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- Monsieur Guillaume TREFOUX
- Monsieur Pascal GODEL
- Madame Annick LENOEL

Monsieur DUPONT-FEDERICI nomme les candidats pour être membres suppléants à la commission d'Appel d'Offres :

- Monsieur Alex OLLIVIER
- Monsieur Jérôme VIGNANCOUR
- Monsieur Michel BENOIST

Monsieur DUPONT-FEDERICI énonce les membres suppléants élus à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- Monsieur Alex OLLIVIER
- Monsieur Jérôme VIGNANCOUR
- Monsieur Michel BENOIST

<b>DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES D'ORGANISMES EXTERIEURS</b>
---

Monsieur DUPONT-FEDERICI rappelle que suite au renouvellement du conseil municipal, l'assemblée délibérante procède à l'élection des délégués et représentants pour les organismes suivants :

***CONSEIL COMMUNAUTAIRE CŒUR DE NACRE***

Monsieur DUPONT-FEDERICI précise que les représentants ont été désignés au moment des élections, et sont :

- Monsieur DUPONT-FEDERICI
- Madame Mireille CARPENTIER
- Monsieur Denis LEPORTIER

***Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP Bernières-Langrune-Saint-Aubin)***

Monsieur DUPONT-FEDERICI liste les candidats en tant que délégués titulaires :

- Monsieur Guillaume TREFOUX
- Monsieur Pascal GODEL
- Monsieur Eric HAMEL
- Monsieur Denis LEPORTIER

Monsieur HAMEL retire sa candidature.

Monsieur DUPONT-FEDERICI nomme les délégués titulaires élus à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- Monsieur Guillaume TREFOUX
- Monsieur Pascal GODEL
- Monsieur Denis LEPORTIER

Monsieur DUPONT-FEDERICI liste les candidats en tant que délégués suppléants :

- Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI
- Monsieur Wolfgang ENGEL
- Monsieur Morgan LE BRETON

Monsieur DUPONT-FEDERICI nomme les délégués suppléants, élus à **l'unanimité des présents et des pouvoirs** :

- Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI
- Monsieur Wolfgang ENGEL
- Monsieur Morgan LE BRETON

***Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Côte de Nacre***

Monsieur DUPONT-FEDERICI liste les candidats en tant que délégués titulaires :

- Monsieur Guillaume TREFOUX
- Monsieur Pascal GODEL

Monsieur DUPONT-FEDERICI nomme les délégués titulaires élus à **l'unanimité des présents et des pouvoirs** :

- Monsieur Guillaume TREFOUX
- Monsieur Pascal GODEL

Monsieur DUPONT-FEDERICI liste les candidats en tant que délégués suppléants :

- Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI
- Monsieur Wolfgang ENGEL

Monsieur DUPONT-FEDERICI nomme les délégués suppléants, élus à **l'unanimité des présents et des pouvoirs** :

- Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI
- Monsieur Wolfgang ENGEL

***Syndicat Départemental d'énergies du Calvados (SDEC Energies)***

Monsieur DUPONT-FEDERICI liste les candidats en tant que représentants de la commune :

- Monsieur Guillaume TREFOUX
- Monsieur Pascal GODEL

Monsieur DUPONT-FEDERICI nomme les représentants élus à **l'unanimité des présents et des pouvoirs** :

- Monsieur Guillaume TREFOUX
- Monsieur Pascal GODEL

***EHPAD Intercommunal de Douvres***

Monsieur DUPONT-FEDERICI présente la candidature de Madame Rachel MOREL.  
Madame Rachel MOREL, est élue, à **l'unanimité des présents et des pouvoirs**.

***Centre National d'Actions sociales (CNAS)***

Monsieur DUPONT-FEDERICI présente la candidature de Madame Sandrine LEMOINE.  
Madame Sandrine LEMOINE, est élue, à **l'unanimité des présents et des pouvoirs**.

***Correspondant Défense :***

Monsieur DUPONT-FEDERICI présente la candidature de Monsieur Guillaume TREFOUX.  
Monsieur Guillaume TREFOUX, est élu, à **l'unanimité des présents et des pouvoirs**.

**Correspondant Sécurité Routière :**

Monsieur DUPONT-FEDERICI présente la candidature de Madame Mireille CARPENTIER.  
Madame Mireille CARPENTIER, est élue, à l'unanimité des présents et des pouvoirs.

**Syndicat Intercommunal des cantons de Douvres et Oustreham pour le maintien des personnes âgées à domicile (SIMPAD)**

Monsieur DUPONT-FEDERICI demande si des conseillers municipaux sont candidats :

- Madame Rachel MOREL
- Monsieur Morgan LE BRETON

Monsieur DUPONT-FEDERICI nomme les représentants élus à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- Madame Rachel MOREL
- Monsieur Morgan LE BRETON

<b>DESIGNATION D'UNE LISTE DE COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE D'IMPOTS DIRECTS (CCID)</b>
---

Monsieur DUPONT-FEDERICI rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de 8 commissaires pour les communes de plus de 2.000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission a pour rôle :

- De formuler un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance,
- De formuler un avis sur le classement des parcelles affectées par un changement,
- De participer à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Monsieur DUPONT-FEDERICI précise que le conseil municipal doit proposer 32 noms qui seront soumis à la direction générale des finances publiques.

Monsieur DUPONT-FEDERICI rappelle que pour être commissaire, il faut remplir les conditions suivantes :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne, âgé de 25 ans au moins, jouir de droit civil, être inscrit aux rôles des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

**Vote : POUR à l'unanimité**

<b>DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE – ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>
--

Monsieur DUPONT-FEDERICI rappelle que les délégations du conseil municipal au Maire constituent des délégations de pouvoir, et précise que dans les domaines que le Conseil municipal délègue au Maire, il sera tenu

- D'agir en respectant les formes qui s'imposeraient aux délibérations du conseil municipal,
- D'informer le conseil municipal des décisions arrêtées en application de cette délégation, et ce à chaque conseil.

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire, pour la durée de son mandat certaines attributions qui portent sur tout ou partie des affaires courantes de cette assemblée.

Monsieur le Maire accepte les délégations suivantes :

- La fixation ou la modification des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- La fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal, dans les limites déterminées ou fixées par le conseil municipal ;
- La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;
- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- la passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (article 13), l'acceptation des indemnités de sinistres afférentes à ces contrats ;
- la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts,
- la fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines) du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés,
- la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis au code de l'urbanisme ; la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.213-3 du même code (1<sup>er</sup> alinéa) dans les limites déterminées ou fixées par le conseil municipal, c'est-à-dire :
  - la délibération n° 19-34 du 23 mai 2019 instaurant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Bernières-sur-Mer sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme ;
  - la délibération n° 19-35 du 23 mai 2019 instaurant un droit de préemption urbain renforcé sur le territoire de la commune de Bernières-sur-Mer des zones U et AU (tous indices confondus) du Plan Local d'Urbanisme,
- l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle dans les limites déterminées ou fixées par le conseil municipal pour tous contentieux au fond, en référé, en première instance, en appel, en cassation ainsi que pour les constitutions de partie civile ;
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans les limites déterminées ou fixées par le conseil municipal,
- l'avis de la commune, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local (EPFL),
- la signature de la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme (conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté) ainsi que la signature de la convention prévue au troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code (conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux) ;



- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- l'exercice, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, du droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme ; le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projet d'aménagement commercial, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, c'est-à-dire :
  - ✓ La délibération du 17 décembre 2007 instaurant un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds commerciaux et les baux commerciaux (zone ZPPAUP, la route de Courseulles-sur-Mer, rue Victor Tesnière, rue de Verdun et avenue du Littoral),
- L'exercice au nom de la commune du droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'Urbanisme,
- L'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Monsieur DUPONT-FEDERICI demande l'accord, en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, qu'il soit provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations, et à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou à défaut pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L.2122-17 du CGCT.

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à une subdélégation qui serait donnée par le Maire à des adjoints ou à des conseillers municipaux.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur DUPONT-FEDERICI rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versée au Maire et aux adjoints

Monsieur DUPONT-FEDERICI propose de maintenir le taux à 43% de l'indice 1027 soit 1 672,75 € brutes, pour les indemnités du Maire.

Monsieur DUPONT-FEDERICI propose de maintenir le taux à 16,5% de l'indice 1027 soit 641,75 euros brutes pour les indemnités des Maires-Adjointes.

**Vote : POUR 15 – ABSTENTION 4**

## CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Monsieur DUPONT-FEDERICI informe que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjointes, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élus local, prévue à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur DUPONT-FEDERICI remet une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (article L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

Monsieur DUPONT-FEDERICI précise que toutes ces dispositions sont d'autant plus importantes que certaines règles applicables aux élus locaux ont été modifiées par la loi « Engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique » en fin d'année 2019.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## EXONERATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUITE A LA PANDEMIE DE LA COVID-19

Du fait de la COVID-19, et afin de soutenir les commerçants de la commune, redevables d'une redevance d'occupation du domaine public, Monsieur DUPONT-FEDERICI propose d'appliquer des exonérations pour la période du 15 mars au 1<sup>er</sup> juin inclus au GRANNONA, au Café du Centre et au Père Tranquille.

Pour le Grannona et Le café du centre une exonération de 2 mois et 17 jours soit 2,5667 serait appliquée, ce qui représente pour :

- Le Café du Centre : exonération € 74 x 2,5667 /12 = € 15,83, Reste dû = € 58,17
- Le Grannona : exonération € 632 x 2,5667 /12 = € 135,18, Reste dû = € 496,22

Pour Le Père Tranquille

Monsieur DUPONT-FEDERICI rappelle que le tarif voté en 2020 est de 18 430 euros correspondant à 101 m<sup>2</sup> de restaurant ouvert du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2020 et à 177m<sup>2</sup> de terrasse exploitable du 1<sup>er</sup> avril au 31 septembre 2020, soit 1 971 m<sup>2</sup> exploités sur toutes les périodes. Cela représente un tarif au m<sup>2</sup> = 9,3506 euros, soit pour le restaurant : 8 499,70 euros pour 9 mois, et pour la terrasse 9 930,30 euros pour 6 mois.

Exonération du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> juin inclus : 2 mois et 1 jour soit 2,0333

Exonération proposée pour le restaurant = 8 499,70 € x 2,0333/9 = - 1 920,27 euros

Exonération proposée pour la terrasse = 9 930,30 x 2,0333/6 = - 3 365,21 euros

Monsieur DUPONT-FEDERICI propose donc une exonération totale pour la période concernée de - 5 285,48 euros, soit un reste pour 2020 de 13 144,52 euros.

Monsieur DUPONT-FEDERICI informe les membres du conseil municipal que Le Père Tranquille a demandé de modifier les 2 échéances de paiement de sa redevance, en des paiements mensuels à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Monsieur DUPONT-FEDERICI précise que la trésorerie à encaisser les chèques en règlement du solde de la redevance 2019, mais qu'une condition suspensive sera ajoutée dans la convention au cas où les chèques sont impayés.

Madame LENOEL trouve dommage que ne soit pas concerné le marchand de légumes et de fruits, et le pêcheur, Monsieur LOUIS-PHILIPPE.

Monsieur BENOIST pense que la période de confinement a bloqué les activités, mais qu'il faudrait accompagner le suivi du déconfinement pendant peut-être un mois.

Monsieur DUPONT-FEDERICI précise qu'un accompagnement va être fait en permettant l'agrandissement des terrasses, et pour le GRANNONA, une facilité pour se servir de l'électricité du local place du 6 juin, le temps que le prestataire ne soit pas intervenu sur son circuit électrique.

Monsieur DUPONT-FEDERICI propose de voter ce soir, les 3 dossiers présentés, et de présenter les 2 autres dossiers au prochain conseil.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## SUSPENSION DE LA TAXE ECHAFAUDAGE

Monsieur DUPONT-FEDERICI propose, afin de soutenir les entreprises du bâtiment pendant la crise sanitaire, de suspendre pour l'année 2020, la taxe échafaudage, étant précisé qu'en 2019, cette taxe a représenté une recette de 59,92 euros.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## RECRUTEMENT DE 4 SAUVETEURS AFFECTES AU POSTE DE SECOURS DE LA STATION DE BERNIERES-SUR-MER EN JUILLET ET AOUT 2020

Monsieur DUPONT-FEDERICI informe le conseil municipal que dans le cadre de la convention signée avec la SNSM, la commune doit procéder au recrutement de 4 sauveteurs affectés au poste de secours pendant la période estivale.

Monsieur DUPONT-FEDERICI demande l'autorisation de recruter les effectifs suivants :

Postes	Indice Brut	Indice Majoré
1 chef de poste	448	393
1 adjoint au chef de poste	403	364
2 sauveteurs	350	327

Les crédits sont inscrits au budget.

**Vote : POUR à l'unanimité**

### **DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE**

Monsieur DUPONT-FEDERICI informe le conseil municipal que Monsieur FRENOVE demande l'annulation d'un arrêté portant interdiction de circuler sur la plage et sur la digue de Bernières-sur-Mer.

Monsieur DUPONT-FEDERICI demande l'autorisation à ester en justice.

Monsieur DUPONT-FEDERICI précise qu'il va rencontrer Monsieur FRENOVE afin de savoir si ce dernier accepterait de retirer son recours, l'arrêté ayant été abrogé.

**Vote : POUR à l'unanimité**

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SNSM LOCALE**

Monsieur DUPONT-FEDERICI informe le conseil municipal que la SNSM locale demande une subvention exceptionnelle afin d'acquérir du matériel amovible (flammes avec piquets) pour maîtriser au mieux la zone de surveillance de la baignade, en toute conformité avec les mesures sanitaires suite à la COVID-19.

Monsieur DUPONT-FEDERICI propose de verser une subvention exceptionnelle de 491,28 euros TTC à la SNSM locale pour l'acquisition de flammes et de piquets

Monsieur LEPORTIER demande s'il ne serait pas plus judicieux que la commune procède directement à l'achat du matériel. Cette hypothèse n'a pas été évoquée par la SNSM. La demande de subvention est maintenue.

**Vote : POUR à l'unanimité**

### **RECRUTEMENT DE 2 SAISONNIERS EN TANT QU'ADJOINT TECHNIQUE**

Monsieur DUPONT-FEDERICI propose la création de 2 postes d'adjoints techniques, un en juillet et un en août 2020, à temps complet, en renfort aux services techniques. Ces postes seront recrutés à l'Indice Brut 350 ; Indice Majoré : 327 – échelle C1.

Madame LENOEL aurait préféré 4 emplois saisonniers de 15 jours pour permettre aux bernierais de pouvoir un peu travailler. Il est précisé que le choix de prendre 1 saisonnier sur chaque mois permet une meilleure organisation et une facilité de mise en poste pour le service technique.

**Vote : POUR 15 – ABSTENTION : 4**

### **REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC, AUGMENTATION DES AUTORISATIONS D'EXPLOITATION DES TERRASSES**

Afin de soutenir, les restaurateurs et le café du centre redevables d'une redevance du domaine public, Monsieur DUPONT-FEDERICI propose d'augmenter la dimension des différentes terrasses pour faire face aux normes sanitaires imposées dans le cadre de la COVID-19, à titre gracieux, jusqu'au 31 août 2020.

Monsieur DUPONT-FEDERICI précise pour chaque établissement, la taille de la terrasse supplémentaire :

- Le GRANNONA : augmentation de 2,5 mètres de largeur sur 13 mètres de longueur, soit 32,50 m<sup>2</sup> de terrasse en plus ;
- Le Café du Centre : augmentation de 3 mètres de largeur sur 5 mètres de longueur, soit 15 m<sup>2</sup> de terrasse supplémentaire ;
- Le Père Tranquille : augmentation de 3 mètres de largeur sur 13 mètres de longueur, soit 39 m<sup>2</sup> de terrasse supplémentaire le long de son établissement, derrière les cabines de plages.

Monsieur BENOIST demande si des protections supplémentaires sont prévues car il faut faire attention à la zone de submersion.

Monsieur DUPONT-FEDERICI répond que pour le GRANNONA, cette terrasse ne permettra que de rester debout.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## **RECRUTEMENT D'UN POSTE D'ASVP POUR LA PERIODE ESTIVALE DU 15 JUILLET AU 15 AOUT 2020**

Monsieur DUPONT-FEDERICI propose de recruter un Agent de Surveillance de Voie Publique (ASVP), en renfort du policier municipal afin de maintenir les directives imposées par la COVID-19, en constatant et verbalisant les infractions à différents codes. Ce poste serait recruté sur l'Indice Brut 350 Indice Majoré 327 – Echelle C1.

Monsieur DUPONT-FEDERICI précise que les crédits sont inscrits au budget, étant donné qu'un poste d'adjoint technique était prévu en renfort aux services techniques pour 3 mois.

**Vote : 15 POUR – 4 ABSTENTIONS**

### QUESTIONS DIVERSES :

- Madame CERISIER souhaite savoir si les foires aux greniers sont autorisées. Monsieur DUPONT-FEDERICI informe qu'il est dans l'attente de l'évolution du déconfinement
- Monsieur BENOIST demande la possibilité de prévoir pour le prochain conseil, un second micro.

Monsieur DUPONT-FEDERICI confirme qu'un second micro sera prévu, et que l'enceinte sera déplacée afin que le son soit mieux réparti.

### COMMUNICATION

- Monsieur le Maire informe qu'un recrutement à l'école en surnombre va être lancé, pour permettre une plus grande souplesse et parer aux éventuels dysfonctionnements, du fait du protocole sanitaire national qui impose des conditions strictes pour le nettoyage, la désinfection et la fourniture de repas aux enfants.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que selon la circulaire du 8 mai 2020 transmise par la Préfecture, les achats de masques réalisés par les collectivités avant le 1<sup>er</sup> juin 2020 peuvent bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 50% dans la limite de 0.84€ par masque. Pour pouvoir équiper le personnel communal et les agents de la SNSM, 1200 masques ont été acquis auprès de la société Alpha Distribution à Douvres, au coût de 0.95€ le masque.
- Monsieur le Maire informe que les portes du poste de secours sont endommagées et ne parviennent plus à s'ouvrir entièrement (malgré les interventions des agents). Le nouvel engin acquis (stocké aux ateliers actuellement), ne peut entrer dans le poste de secours. Une demande de devis avait été effectuée et Monsieur Leportier avait retenu l'entreprise Chouette Habitat. Les travaux n'ont pu être effectués en raison du confinement et de l'indisponibilité des matériaux (produits en Allemagne). Les travaux vont redémarrer le 24 juin 2020.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément aux délibérations prises par le syndicat intercommunal, des travaux vont être effectués sur la rue du général de Gaulle à compter du 8 juin, pour 6 semaines d'intervention, et sur la rue Moisant de Brioux, à compter du 15 juin, pour 7 semaines. La première réunion de chantier se tiendra le mardi 16 juin.
- Monsieur le Maire informe que les manifestations en extérieur ne sont plus limitées en nombre de participants, conformément au décret du 2 juin 2020. Seront donc organisées deux cérémonies à Bernières, en présence des anciens combattants et de quelques enfants de l'école, à 9h30 chemin de Reviars, et à 11h30, place du Canada.
- La maison des canadiens ne proposera pas le même format cette année. Seule une cérémonie privée sera réalisée à 10h30, avec une dizaine de personnes extérieures devant la maison, et un dépôt de gerbe sera effectué à 11h.


- A la demande de Mme Worthington, les cloches sonneront à 11h dans toutes les communes du secteur Juno.
- A la demande du comité du Débarquement, les cloches sonneront à 18h44. Nous remercions la paroisse pour leur participation.
- Monsieur le Maire informe, qu'en soutien de l'économie locale, un accord est pris avec le Grannona pour lui permettre de se raccorder au local de Bernières plage, le temps que son installation par EDF soit effective. Cette mise à disposition est à titre onéreux.
- Un accord est pris avec le Père Tranquille pour lui permettre d'accéder aux toilettes publiques en face de l'établissement. Cela permettra de limiter l'attente aux toilettes dans son établissement. A été conclu que l'entretien sera effectué le soir par le Père Tranquille, et le midi par la municipalité.
- Monsieur le Maire informe que pour marquer la zone de baignade surveillée et les chenaux, des bouées sont installées par les services municipaux. L'an passé, plusieurs bouées ont été endommagées et sont donc inutilisables. Pour combler le manque de bouées, et permettre la signalisation réglementaire, une commande expresse vient donc d'être passée.
- Monsieur le Maire informe que le feu d'artifice a été annulé, en raison des conditions sanitaires. Des conventions vont être mises en place pour l'occupation des sols sur l'îlot des français pour permettre à des Food-truck de s'installer en toute conformité.

Prochains conseils municipaux à 20 h 30 :

- 18 juin 2020
- 23 juillet 2020
- 27 août 2020
- 17 septembre 2020
- 22 octobre 2020
- 19 novembre 2020
- 17 décembre 2020

Commission aux Affaires Scolaires : 16 juin 2020

Fin de la séance : 22h20

Le Maire  
  
 Thomas DUPONT-FEDERICI

La secrétaire de séance

  
 Sandrine LEMOINE